

ETC



## La reconquête du lieu public

François Gagné

Number 42, June–July–August 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/465ac>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Revue d'art contemporain ETC inc.

### ISSN

0835-7641 (print)

1923-3205 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Gagné, F. (1998). La reconquête du lieu public. *ETC*, (42), 43–44.

## LA RECONQUÊTE DU LIEU PUBLIC

**L**e déplacement de l'œuvre d'art public *Mémoire ardente*, de l'artiste Gilbert Boyer, dans le cadre du projet d'aménagement en cours à la place Jacques-Cartier, pose des questions plus larges sur la définition d'une pratique en art public réellement engagée dans la construction et l'affirmation des lieux publics de la ville.

La controverse sur les mérites de l'œuvre d'art ou sur le bien-fondé du projet d'aménagement en question cède ainsi la place à un rappel des origines, plus profondes que l'on ne croit, de la querelle entre les praticiens en art et les professionnels mandatés pour construire l'espace public. Le cloisonnement de ces univers, en particulier l'autonomie du discours et des pratiques en art, s'apparente en réalité à la distance qui, en cette fin de siècle, éloigne des disciplines aussi proches théoriquement que celles de l'ingénieur, de l'architecte, du paysagiste et de l'urbaniste, et rend « l'art de bâtir les villes », selon le mot de Camillo Sitte, si malheureusement improbable aujourd'hui. L'érosion du lieu de convergence de toutes les différences, de tous les débats et de toutes les libertés, le *lieu public*, et la destruction de la ville, serions-nous tentés d'ajouter, sont en quelque sorte le fait de l'exclusion mutuelle de ces champs de pensée spécifiques. Qui sont en effet les artistes « en art public » qui militent et s'engagent activement dans la lutte pour la reconquête et la reconstruction de la ville, de ses lieux trahis, de ses quartiers en crise, de ses terrains désœuvrés ? Quels sont, à l'inverse, les architectes et constructeurs de lieux publics qui oseraient (ou pourraient) aujourd'hui prétendre que leur discipline est aussi un art (public), sans éveiller la suspicion du circuit de l'art institutionnalisé ?

Symptomatique de cet état de fait, sans par contre se préoccuper trop douloureusement quant à l'avenir du *lieu* (la place publique), la polémique autour du sort et du *site* de l'œuvre vagabonde l'isole déjà de son lieu d'accueil, la déplaçant en quelque sorte *hors situ*. Le brouhaha érudit sur l'à-propos du déplacement de l'œuvre, débat nourri d'idées touffues sur ce que l'on souhaiterait qu'elle fût ou voudrait qu'elle soit, devient un nouveau *site* qui se substitue à la réalité matérielle et complexe des choses, au lieu physique de l'expérience, des sens et de l'objet *tel quel*, libéré des mots et livré nu, à nous, dans sa relation concrète avec la ville. Cette fixation de l'œuvre dans l'univers clos de la pensée sur l'art, sa préservation au sein même du concept d'*in situ*, la coupe ainsi du monde de la ville concrète, œuvre collective en perpétuelle mutation.



François Gagné, simulation du nouvel emplacement de *Mémoire ardente*.  
Polaroid, collage, reprographie; 28 x 21, 5 cm.

Du coup, non seulement l'œuvre est retirée du champ de l'expérience publique, partagée par tous, mais son emplacement même, appelé son *site*, usurpe le caractère public du lieu; le droit des citoyens (et de leurs représentants) est en cet endroit désormais subordonné aux prérogatives de l'œuvre, installée là à perpétuité.

Concrètement cependant, l'œuvre d'art ne peut être publique que si elle se livre au continuum physique et politique — mouvant et incertain — de la ville. En ce sens, la question du lieu propice, fluctuant peut-être, de *Mémoire ardente*, est légitime : la Cité peut la poser. L'emplacement concret de l'œuvre n'est pas un *site* (univers autonome et protégé de la pensée sur l'art, ou généré par elle), mais bien un lieu public (constamment menacé, faut-il le rappeler) appartenant à l'ensemble des citoyens.

L'œuvre publique assume sa part de risque et de mouvance, objet concret livré *tel quel* à l'appréciation des citoyens, au bon vouloir de la Cité.

*Mémoire ardente*, œuvre savante, objet concret, nous livre sa part de leçon sur le sujet, pour peu qu'on y jette un oeil moins que distrait. Un regard coulé en son centre, cherchant sa substance, s'en échappe aussitôt par une

autre ouverture, happé par sa périphérie. Caméra plus que cube, son sujet véritable est la ville qui l'entoure. En clair, *ceci n'est pas un cube*, mais bien Montréal, en l'honneur de laquelle il a été créé. L'artiste en art public ne conçoit donc pas l'objet isolé, mais participe plutôt à la construction et à la célébration de la ville.

L'art public se pose alors en jalon de la construction, collective, il faut bien l'admettre, d'une ville toujours métamorphosée : ici, un jardin du gouverneur devient place de marché, là un square est artistiquement enfoui sous des tonnes de béton, ailleurs un trottoir élargi bute sur des façades de pierre, sinuant le long d'une berge oubliée, repoussée plus loin. La production de l'artiste, comme celle de l'ingénieur, de l'architecte, de l'entrepreneur et de l'ouvrier, est soumise à l'usage, à l'usure et au jugement des citoyens, mais l'œuvre d'art public — l'ouvrage d'art public ? — prend fait et cause pour la construction de la ville et, ni plus ni moins qu'un trottoir, un lampadaire ou un pont, défend le domaine public comme lieu d'expression des libertés. La notion d'*art in situ* devient caduque; il faudrait alors plutôt parler d'*art-situ*, l'art urbain devenant la ville elle-même.

Aujourd'hui, *Mémoire ardente* et ses leçons sont perdues.

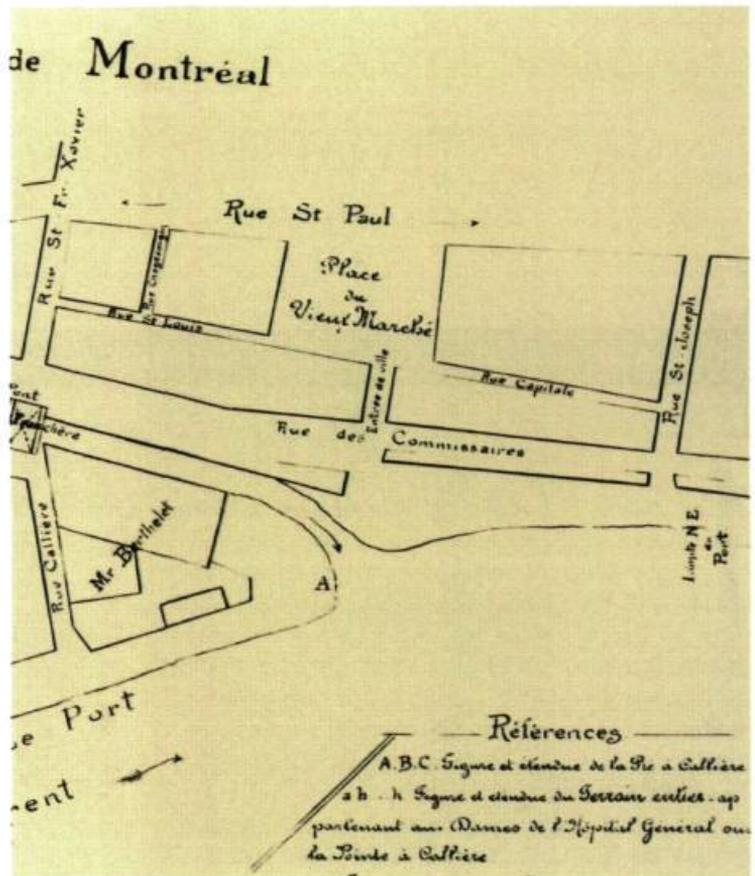
L'affirmation de la ville publique a une fois encore été victime du cloisonnement des pratiques : un peu la gestion, un peu le paysage, un peu le monde autonome d'une pensée sur l'art beaucoup plus préoccupée par le site que par le lieu.

L'œuvre péripatéticienne récalcitrante, celle que l'on eût pu croiser sur la place Jacques-Cartier ou au coin d'un « simple trottoir élargi », quelque part en ville près du fleuve en tous cas, ne sera plus soumise à l'œil ni au toucher.

L'œuvre *telle quelle* et son site concret se sont effacés au profit de celui des débats érudits. Du coup l'été, l'hiver, l'ombre et la lumière, le soleil et la pluie n'ont plus d'emprise sur elle.

*Mémoire ardente*, froidement oubliée dans un quelconque hangar, n'offrira plus au promeneur l'appel d'un regard indiscret, l'odeur de roche humide un matin brumeux, la tentation d'une caresse de la joue ou de la main ou l'étreinte de bras ouverts en croix, sans mode d'emploi. L'œuvre incarcérée dans son discours ne reconquerra la place publique qu'en livrant bataille sur le terrain, mouvant lui aussi, de la politique, hors des officines de la conversation sur l'art.

FRANÇOIS GAGNÉ  
fgagne@pe2.ville.montreal.qc.ca



Jacques Viger, Plan de la Pointe à Callière et de la partie de la Ville de Montréal qui l'avoisine montrant en particulier les propriétés des Dames de l'Hôpital Général sur cette partie et le projet de l'ouverture des Rues jusqu'au fleuve en passant sur ces terrains. 15 février 1819, Archives, Ville de Montréal. Plan utilisé pour étoffer le dossier du déplacement de l'œuvre *Mémoire ardente* en fonction, entre autres, de l'ancien rivage.



Ville de Montréal

Note

Service de l'urbanisme  
Division planification urbaine et réglementation

DESTINATAIRE: Monsieur Serge Carreau  
Directeur associé

EXPÉDITEUR: François Gagné

DATE: Le 10 juin 1997

OBJET: Relocalisation de l'œuvre "Mémoire Ardente" dans le cadre du réaménagement de la place Jacques-Cartier

Suite à la décision de relocaliser l'œuvre "Mémoire Ardente" dans le cadre du réaménagement de la place Jacques-Cartier, une recherche a été faite afin de déterminer le site le plus adéquat, en fonction des paramètres suivants:

- grande visibilité;
- dans le Vieux-Montréal;
- en lien avec l'eau, l'ancien rivage, et le lieu de fondation de Montréal;
- en lien avec les célébrations du 350<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal.

Une visite des sites potentiels dans et autour du Vieux-Montréal, et en particulier des sites aux abords de la promenade de la Commune, a permis d'identifier le site le plus propice. Il s'agit de la partie élargie du trottoir nord de la promenade de la Commune, immédiatement à l'est de la place Royale. Outre sa correspondance avec les paramètres précités, il possède aussi les avantages suivants:

- proximité avec la place Royale et le musée Pointe-à-Callière, lieux touristiques en lien avec l'histoire de Montréal;
- site dégagé permettant une découverte progressive de l'œuvre, le long d'un parcours hautement fréquenté;
- relations intrinsèques avec le cadre bâti, le matériau du trottoir, et l'œuvre déjà présente face au musée, perçue à distance;
- localisation écies monumentale répondant mieux au caractère de l'œuvre.

Le site a déjà été approuvé d'une manière préliminaire par Mme Françoise Loo, du Service de la culture, et Sylvie Tremblay, du Service de la circulation et du transport. Certains éléments doivent cependant être finalisés avant l'arrêt du choix définitif:

- accord de l'artiste
- accord du ministère de la Culture
- information auprès du musée Pointe-à-Callière.

12

Mémo administratif. Première page d'un document rédigé par François Gagné, conseiller en aménagement au Service de l'Urbanisme de la Ville de Montréal, ayant pour objet la relocalisation de l'œuvre *Mémoire ardente* dans le cadre du réaménagement de la place Jacques-Cartier, 10 juin 1997.